



Zones raccordables au réseau pluvial existant ou à créer, sur lesquelles le débit généré par toute nouvelle imperméabilisation sera régulé à 10 l/s/ha
 Zones raccordables au réseau unitaire pour lesquelles le débit généré par toute nouvelle imperméabilisation sera régulé à 2 l/s/ha

Zones non raccordables au réseau public

Légende
— Réseaux eaux usées
— Réseaux eaux pluviales
— Réseaux unitaires

Projet de plan de zonage eaux pluviales